



EPE - ALGERIE TELECOM – SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DE KHENCHELA
NIF: 000216299033049
SOUS DIRECTION FONCTION SUPPORT
DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE
AVIS DE CONSULTATION
N° AC: 33/AT/DOKHE/SDFS/DAL/SA/2019

La Direction Opérationnelle de Khenchela lance une consultation relative aux travaux canalisation, constituée de Sept (07) lots séparés comme suit :

N° du lot	Désignation	Distance ML /ART
01	Travaux d'extension réseau canalisation route de TAMZA village AIN DJARBOUAA + Adduction canalisation urbaine site FTTB/FTTC cité MAATALLAH HAFNAOUI école HAMDAOUI MOHAMED commune de BABAR	122 ML
02	Travaux de création réseau canalisation urbaine site FTTB/FTTC village CHEBLA	610 ML
03	Travaux canalisation FTTB/FTTC cité lotissement barrage de YABOUS/COSIDER	595,5 ML
04	Travaux d'extension réseau canalisation cité centre ville de YABOUS MSAN YABN	285 ML
05	Travaux d'extension réseau canalisation urbaine cité route ASSOUL – M'SARA	552,5 ML
06	Travaux d'extension réseau canalisation urbaine cité DJEBAL EL AALK – KAIS	245 ML
07	Travaux d'extension réseau canalisation urbaine cité CHABATI – KAIS	142 ML

Le présent avis de consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil et canalisation, travaux publics, Bâtiment et Hydraulique de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet selon les paliers suivants :

-Palier 01 : Pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère) :

Seuls les soumissionnaires possédant un certificat de qualification et classification de 01 et plus sont

Appelés à soumissionner pour ces lots.

Palier 02 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètres linéaires (artère) :

Aucune qualification n'est exigée pour ces lots.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès de la sous direction fonctions support - département des achats et logistique de la direction opérationnelle. Sis : **CITE ESSAADA KHENCHELA**, Contre paiement de la somme de Deux mille dinars (**2000,00 DA**) non remboursable à régler sur le compte BNA Khenchela N° :**001003230300000239/58**

Les soumissionnaires doivent fournir des offres comportant :

1/**Dossier administratif** : inséré dans une enveloppe à part

2/**Offre technique** : insérée dans une enveloppe à part

3/**Offre financière** : insérée dans une enveloppe à part

Ces enveloppes séparées et fermées ne doivent comportées que la dénomination de l'opérateur économique la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que la mention « dossier administratif », « dossier technique » et « dossier financière »

Les trois (03) enveloppes sou mentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée, anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant les mentions suivantes :

AVIS DE CONSULTATION
N°: AC/ 33/AT/DOKHE/SDFS/DAL/SA/2019
TRAVAUX CANALISATION

« A N'OUVRIER QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante : **Algérie télécoms - Direction opérationnelle – Cité SAADA Khenchela.**

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

- La date et heure limites de dépôt des offres est fixée au **Quinze (15) jour de 08 H 00 à 14 H 00** à compter de la première parution du présent avis de consultation dans le site WEB d'Algérie télécoms.

- Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

- Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 14h 00 mn à l'adresse précitée

- Les candidats resteront engagés par leurs offres durant 180 jours à partir de la date limite de dépôt des plis.

Le Directeur